

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus :

15

Séance du 03 juillet 2023 (28ème séance)

Conseillers en fonction :

14

Conseillers présents :

11

Sous la présidence de Mme Christiane MALLICK, Maire.

Sont présents : MM. et Mme Laurent WAGNER, Yann JAMING, Laurent SLAVIK, Michel GREFF, Marie-Claude MALLICK, Armand CHRIST, Pascal HAMMAN, Loïc MALLICK, Patrice NAGEL et Sylvain BERGWEILER.

Sont absents : Mmes Christelle SCALEGNO-MULLER, Sophie ROJIC et M. Honoré VERGNE, excusés.

DATE DE CONVOCATION : 27 juin 2023

Le compte-rendu de la séance du 9 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

**POINT 1 - OUVERTURE PISCINE ET EMBAUCHE D'UN SURVEILLANT DE BAINNADE**

M. Yann JAMING, Adjoint responsable de la piscine rappelle au Conseil Municipal la nécessité de recruter un surveillant de baignade pour la saison 2023.

La piscine sera ouverte du samedi 8 juillet 2023 au mardi 15 août 2023 inclus. Si la météo est favorable, le contrat de surveillance pourrait être prolongé jusqu'au 31 août maximum.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'embauche de M. Christian CHABOSSEAU titulaire du diplôme de Maître-Nageur Sauveteur.

**POINT 2 - RENOUVELLEMENT CHASSE COMMUNALE**

.Vu l'article L.429-13 du Code de l'Environnement qui prévoit deux modes de consultation obligatoire de tous les propriétaires fonciers, soit par une réunion des propriétaires concernés, soit par une consultation écrite de ces derniers,  
le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide que la consultation des propriétaires sera effectuée sous forme d'une consultation écrite individuelle ;
- décide de fixer la date limite de réponse des propriétaires au 25 septembre 2023 ;
- désigne MM. Laurent WAGNER et Yann JAMING comme membres de la Commission consultative de la chasse communale prévue à l'article 2 du cahier des charges 2024-2033 ;
- charge le Maire de toutes les démarches nécessaires à ce sujet.

### **POINT 3 - LOCAL COMMUNAL**

Le Maire rappelle que le sous-sol du bâtiment du Pôle de Soins n'est pas occupé depuis 2019. Il propose de le mettre en location à la Société PC SELECT dont le Directeur est M. Sylvain BERGWEILER à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023 et de fixer le loyer, à savoir :

- 500.00 € loyer HT
- 80.00 € avances sur charges.

Un dépôt de garantie d'un mois sera demandé au locataire.

Le Maire propose de signer le bail et tous les documents pour la création du local commercial. Le loyer sera assujéti à la TVA et sera conclu pour une durée de six ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. BERGWEILER ne prend pas part au vote)

- accepte ces propositions ;
- charge le Maire de signer le bail et tous les documents pour la création du local professionnel ;
- charge le Maire de mettre en place la facturation des loyers.

### **POINT 4 - MODIFICATION RESEAU INTERNET**

M. Laurent WAGNER, Adjoint compétent, présente la possibilité de globaliser l'accès Internet et la gestion de la téléphonie pour la mairie et l'école avec un seul abonnement.

Pour la mise en œuvre de cette modification, il sera nécessaire de changer de matériel (Switch, borne Wifi, standard et combinés téléphoniques).

Montant du devis de PC SELECT : 4 081.20 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition ainsi que le devis de PC SELECT. M. Sylvain BERGWEILER ne prend pas part au vote.

D'autre part, M. Laurent WAGNER propose de changer d'opérateur pour la mise en place de la fibre et de passer chez Orange Business.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

### **POINT 5 - ACHAT MATERIEL**

Sur proposition de M. Laurent WAGNER, le Conseil Municipal décide l'achat d'une perche d'élagage thermique STIHL d'un montant de 959.65 € TTC.

### **POINT 6 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Sur proposition de M. Laurent SLAVIK, Adjoint compétent, le Conseil Municipal décide de ne pas faire usage de son droit de préemption urbain concernant la vente du bien cadastré Section 2 n° 80 (2, Rue de Rouhling) d'une superficie totale de 719 m<sup>2</sup>. Mme Marie-Claude MALLICK ne prend pas part au vote.

## POINT 7 - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 500.00 € à l'A.S.L. pour l'organisation de la Fête du Village 2023.

## POINT 8 - INFORMATIONS - DIVERS

- M. Yann JAMING informe le Conseil Municipal que les travaux de rénovation de l'aire de jeux de la piscine sont terminés.
- M. Laurent WAGNER informe le Conseil Municipal que l'abattage des arbres Rue de Forbach aura lieu les 11 et 12 juillet 2023. Une circulation alternée sera mise en place.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LIXING-LES-ROUHLING, le 07/07/2023

Le Maire,

*C. Gallien*



Compte-rendu exécutoire après  
dépôt en Sous-préfecture le 07/07/2023  
et publication ou notification le 07/07/2023